

Kigali, le 3 décembre 1957.-
de

(1) N° 2167/1957.-

KIBUNGO



Réf. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

Designation.-

7084
18-11-57
ant. n° 1/2/57
cl

Envoyer l'administrateur de territoire
(tous) Kigali, le 3 décembre 1957.-
et Kibungu, le 3 décembre 1957.-
et Kibungu, le 3 décembre 1957.-
et Kibungu, le 3 décembre 1957.-

Transmettre copie pour information à Monsieur
le Président Militaire à Kigali, avec l'assu-
rance de ma considération très distinguée.-

Kigali, le 3 décembre 1957.-

Le Chef-Président du Conseil de Guerre
Lt-Colonel E. LAMY

Envoyer l'administrateur de territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les des-
ignations envoyées pour comparaison devant le Conseil
de Guerre ne suivent pas respecter les délais prévus
par le code de procédure pénale - En général les délais
seront nettement abrégés. Dans ces conditions il importe
de réception des désignations de rechercher les préve-
nus ou les témoins et de veiller à les conduire à la
date fixe et au lieu où siégera le Conseil de Guerre -
Je tiens à ce que cette instruction soit suivie avec le
maximum de diligence et en cas de carence des bureaux
je réclamerai s'il y a des sanctions - Je compte tout
particulièrement sur votre compréhension pour faciliter
au maximum le déroulement rapide et normal des séances
de Conseil de Guerre.-

Le Lieutenant-Colonel E. LAMY

[Signature]